



CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Présenté par Nisrine iouzzi

Youssef GOUNNI, Nisrine IOUZZI

Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

Congrès mondial de la Fédération Internationale des Géomètres (FIG)
Marrakech du 18-22 Mai 2011

1

Plan de l'exposé



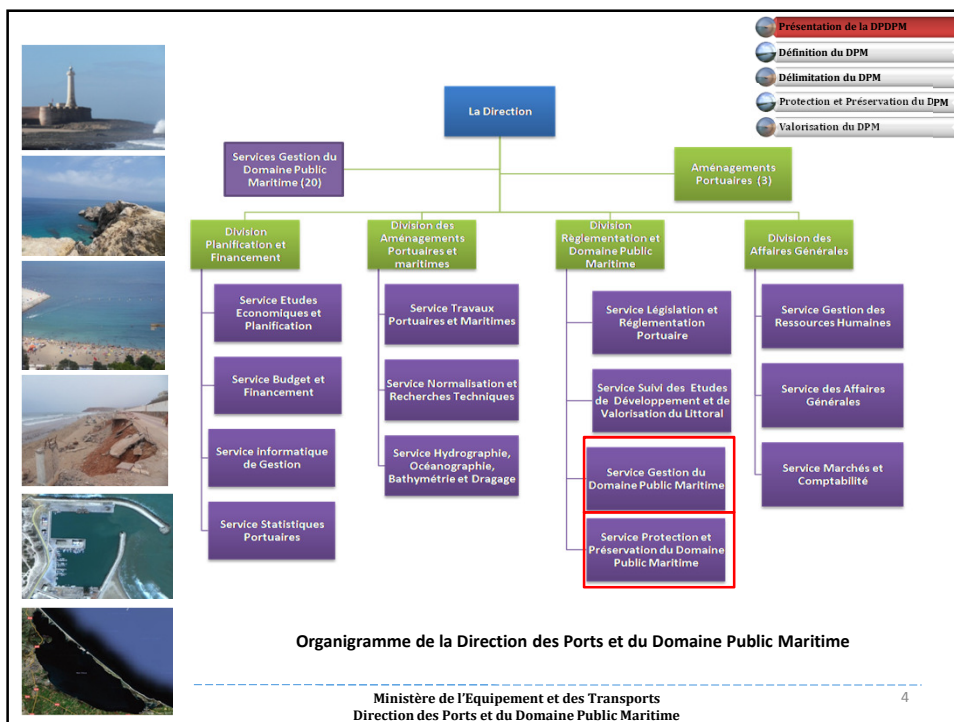
- Présentation de la DPDPM
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

2




Présentation de la DPDPM

3






Définition du DPM

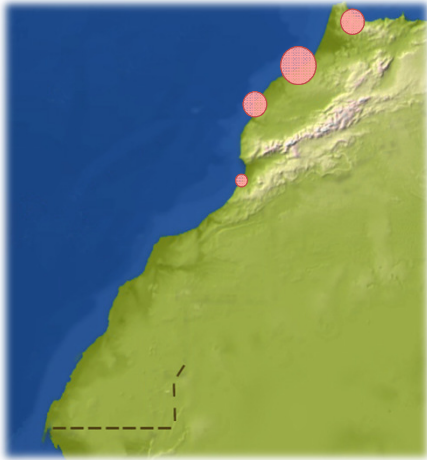


5

Le Domaine Public Maritime constitue une composante importante du littoral

- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

- **3500 Km** de côtes dont environ **167 communes littorales**.
- Une population littorale croissante de **5%** sur la façade atlantique et de **3%** sur la façade méditerranéenne (*Croissance moyenne sur 30 ans*)
- Une concentration industrielle importante : **80 %** des effectifs permanents des industries notamment l'axe Safi-Kénitra
- Une concentration touristique : **50 %** de la capacité d'accueil.



Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

6

Le domaine public maritime tel qu'il est défini par le Dahir du 1 juillet 1914 [a] sur le domaine public comprend le rivage de la mer jusqu'à la limite des plus hautes marées, aussi qu'une zone de 6 mètres mesurées à partir de cette limite.

- Présentation de la DPDPM
- Définition du DPM**
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

Commune littorale

Domaine public maritime

Rivage

Lais et relais de mer (éventuellement)

> 6m

Haute mer

Basse mer

Zone des 100 mètres (notion d'urbanisme)

Estran

Sous-sol mer territoriale

(12 milles ≈ 22 km)

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

7

Délimitation du DPM

8

- Présentation de la DPDPM
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM**
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

Résultats de la procédure de délimitation du DPM

- Un programme volontariste de délimitation renforcée dès l'année 1997,
- Une procédure complexe impliquant plusieurs intervenants, et réalisée en deux phases:
 - Phase de délimitation technique
 - Phase administrative avec enquête publique

Délimitation technique

Catégorie	Nombre	Pourcentage
Serie1; Délimité	99	99%
Non délimité	1	1%

Délimitation administrative

Catégorie	Nombre	Pourcentage
Serie1; En phase administrative	55	56%
Serie1; Délimité définitivement	44	44%

- Une mise à jour en continue pour tenir compte de l'avancée de la mer.

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

9

- Présentation de la DPDPM
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM**
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

Processus de délimitation du DPM

L'article 7 du Dahir précité précise de façon succincte les différentes phases de délimitation du DPM.

```

    graph LR
      A[Proposition du Ministre de l'Équipement et des Transports] --> B[Enquête publique]
      B --> C[Promulgation de décret]
      C --> D[Affichage de 6 mois]
      subgraph Phases
        E[Phase technique] --- B
        F[Phase administrative] --- C
      end
      
```

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

10

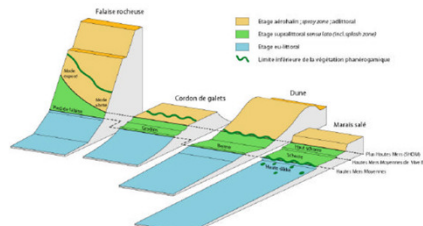


L'instruction DU 13 MARS 1917 relative au domaine public (mise à jour le 25 février 1925)

- Présentation de la DPDPM
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM**
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

Critères de définition de la plus haute marée

- Critères morphologiques: la classification de la côte selon sa morphologie donne une idée sur l'approche à prendre en compte pour la délimitation du DPM y relevant (ex : cas des plages, lagunes, falaise...);
- Critères botaniques : la limite des plus hautes eaux peut être déterminée par la diversité des étagements littoraux (végétations halophiles,...);
- Critères sédimentologiques : le type et la granulométrie du matériau constituant les côtes pourraient être reconnus visuellement (sable fin, marne, granite, calcaire,...) permet d'avoir une première idée quand à la vulnérabilité de la côte à l'érosion (côte stable, en recul, engraisée,...);
- Critères hydrodynamiques : le marnage pourrait être reconnu visuellement par les limites du flot et jusant ou à la base de statistiques existantes.
- Critères topographiques : Tel le changement de pente,....

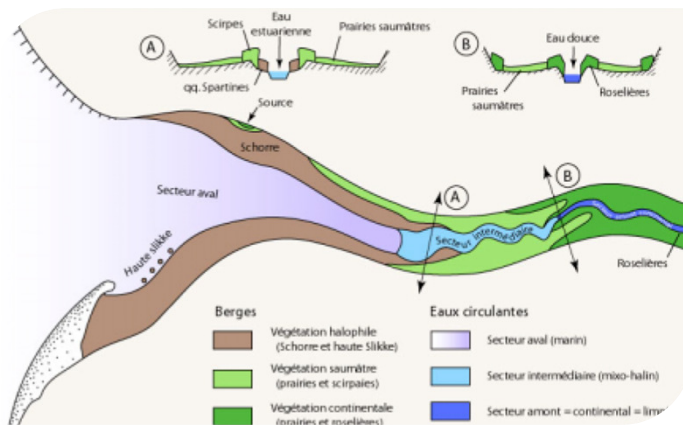


Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime



Exemple: cas d'un estuaire


- Présentation de la DPDPM
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM**
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM



Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

- Présentation de la DPDPM
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM**
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

Le diagnostic foncier et de gestion du DPM



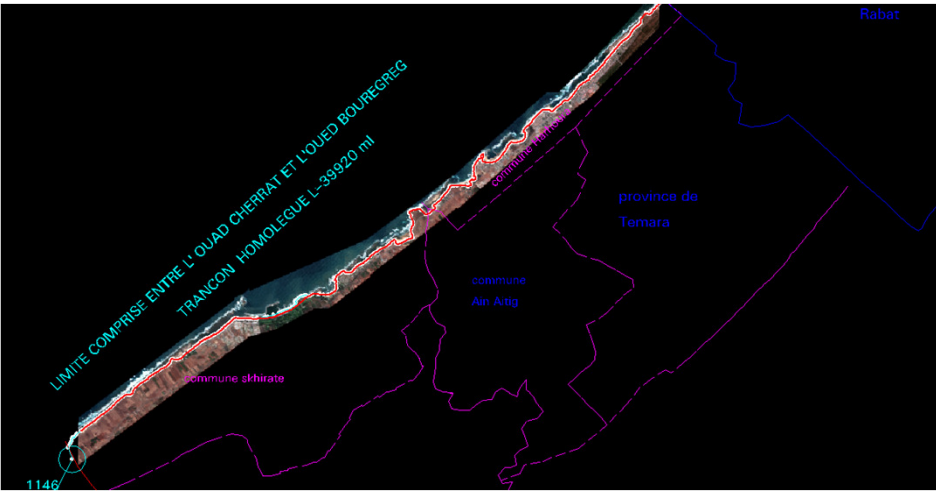
L'étude devra permettre établir, à partir des documents administratifs et cartographiques et de visites sur le terrain, un diagnostic foncier et de gestion du domaine public maritime relevant des Directions Régionales et Provinciales de l'Équipement et des Transports tout au long de la côte marocaine.

Le déroulement de cette étude est de deux phases:

- Phase 1** : Diagnostic de la délimitation et de l'occupation temporaire du domaine public maritime.
- Phase 2** : Diagnostic des modes de gestion du domaine public maritime et du recouvrement des recettes du Fonds de délimitation du DPM.

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

13



Le travail est réalisé sur un découpage administratif référencée, auquel a été superposée l'imagerie satellitaire ainsi que les limites du DPM
Le linéaire du DPM a été alors précisé

14



Délimitation régulière au Sud du port de sable d'Or



Délimitation régulière au niveau du port de Sable d'Or et du DPM à son Nord



Occupations temporaires dans la plage de Guy ville




Zoom sur les OT de la plage de Guy Ville
Empiètements illégaux au pied de la falaise, dans la région de Bouknadel




Protection et Préservation du DPM



19



Quelques actions réalisées par la DPDPM en la matière:

- La mise en place d'un système d'Information Géographique pour la gestion du DPM;
- La mise en place d'un système de contrôle par la technique des photos aériennes contre tout empiètement ou exploitation illégale sur le DPM;
- La lutte contre le confinement des lagunes;
- Etude d'expertise sédimentologique.

- Présentation de la DPDPM
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM**
- Valorisation du DPM

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

20

La mise en place d'un système d'Information Géographique pour la gestion du DPM

L'application mise en place: STAR GIS par STAR APIC

- Présentation de la DPDPM
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

Ligne de limite d'eau

Bornes du Tronçon

Tronçon délimitation

Propriétés empiètent DPM

Entité hydraulique

Marais Salant

Plage

→

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

21

Éléments constitutifs d'un SIG

Base de données attributaire / alphanumérique

Tronçon DPM

Commune: [36:Al Bahraiyine]

Statut Juridique: [Délimité juridiquement]

N° Décret: 2.93.548

Longueur (mL): 11000.00

Observation sur Délimitation: Publiée dans le bulletin officiel N° 4219 au 08/09/1993. NB

Lieu dit: Plage des Amiraux, Cercle Fahs, Kiyada Mloussa

Documents Associés

LIAISON

Base de données graphique

Prêt x: 470365.69, y: 580133.90 Ech: 1: 3522

Base de données attributaire / alphanumérique

La base de données alphanumériques contient deux types d'informations indissociables :

1. Les données attributaires
2. Les liaisons entre les localisants et les renseignements alphanumériques.

The screenshot shows a software window titled 'DPM_TRLIMITE (dppdm_ora) - 1' with a sub-header 'Tronçon DPM' and 'Information immédiate'. It contains several input fields: 'Commune' with the value '59:Assilah', 'Statut Juridique' with a dropdown menu set to 'Délimitation En cours', 'N° Décret' (empty), and 'Longueur (mL)' with the value '12000.00'. Below these is a text area for 'Observation sur Délimitation' containing two lines of text: '- Ce tronçon est urbain, situé entre le port et l'oued G'rifa au nord du port d'Assilah.' and '- Actuellement le PV de clôture du délai de dépôt des oppositions se trouve bloqué à la Wilaya et non signé par la DRE.'. There is also a 'Lieu dit' field with the value 'Plage d'Assilah'. At the bottom, there is a 'Documents Associés' section with several icons and a status bar indicating 'Enregistrement 1/24'.

Fiche Alphanumérique
permettant la consultation et l'exploitation des informations de la base de données alphanumérique.

Image raster

- **Image raster** : ex. photo aérienne, scan IGN, ...



Suivi des zones de pillage de sable par la technique de prise de photos aériennes

- Assurer le suivi, par la technique de photos aériennes les zones de pillage du sable les plus convoitées
- Ceci consiste à réaliser un état différentiel sur la base des photos prises à des périodes régulières dans des zones définies

- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

Première prise

Deuxième prise

Troisième prise

- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

Travaux de réalisation d'une nouvelle passe et du réaménagement de la passe actuelle de la lagune de Marchica en vue de sa transformation en un port de plaisance.

Objectifs :

- Améliorer la qualité des eaux de cette lagune par leur renouvellement en augmentant les échanges d'eau avec la mer
- Faciliter la navigation

Consistance:

Fermer la passe actuelle en vue de transformation en un port de plaisance
 La réalisation de deux digues de calibrage du chenal
 Le creusement de la passe à -6 mètres NGM (profondeur de la passe actuelle)

Ministère de l'Équipement et des Transports
 Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

27

- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

➢ Déconfinement des lagunes

Travaux d'enlèvement de l'épave de la lagune de Naila

Objectifs :

- Désengorger la passe de la lagune et permettre le dégagement naturel d'un banc de sable causé par la présence d'une épave d'un bateau échoué au niveau du goulet depuis 1978.
- Sécuriser la navigation dans la lagune
- Continuer à alimenter les salines en eau de mer
- Améliorer la qualité d'eau dans la lagune (renouvellement de l'eau et nutriments)

Consistance:

- enlèvement du sable à l'intérieur et autour de l'épave pour permettre sa libération
- Démolition de l'épave et son évacuation
- Evacuation des polluants dégagés et des déchets.

La lagune à marée basse

Ministère de l'Équipement et des Transports
 Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

28

- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM**
- Valorisation du DPM

Restauration des espaces dégradés

➤ Déconfinement des lagunes

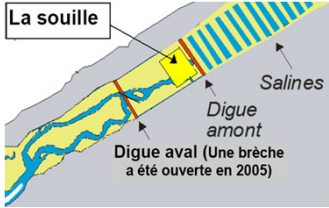
Travaux de réalisation d'une souille en amont de la lagune d'Oualidia à la Province d'El Jadida

Objectifs :

- Améliorer la qualité des eaux en diminuant le taux des matières en suspension pour faire face aux problématiques suivantes:
 - Confinement de la lagune par els sédiments
 - Pollution des eaux (les engrais, les eaux usées, les déchets solides, le pâturage intensif,..)
- Développement durable de l'ostreiculture dans des conditions sanitaires acceptables pour face au déséquilibre de l'écosystème (exploitation intensive de l'ostreiculture et des salines)

Consistance:

- Dragage d'une souille à l'amont de la lagune Pouvant piéger 384 0000 m3 de sédiments
- Installation d'équipements de pompage et de refoulement en mer, pour le dragage d'entretien chaque 3 à 4ans.




La souille

Salines

Digue amont

Digue aval (Une brèche a été ouverte en 2005)



29

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM**
- Valorisation du DPM

➤ Restitution du sable à la plage (Mehdia)

Solution de fixation du sable par des méthodes douces (ganivelles) est programmée




Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

30

- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

ETUDE D'EXPERTISE SEDIMENTOLOGIQUE DE LA PLAGE DE MEHDIA

Objectif :

- Le projet a pour but de proposer des solutions pour réduire l'ensablement de la corniche de Mehdia.

Résultats de l'étude :

- Transit sédimentaire Nord- Sud et Sud-Nord de même ordre de grandeur de 260 000 m³

Solution de protection:

- Solution de fixation du sable par méthode douce: Mise en place des ganivelles et végétation

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

31

- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

ETUDE D'EXPERTISE SEDIMENTOLOGIQUE DE LA PLAGE DE MARTIL

Objectifs :

- Protéger la promenade contre l'envasement par la mer
- Limiter les dépôts de sable sur le front de mer.

Résultats de l'étude :

- Plage relativement stable depuis 1993
- La mer atteint la promenade lors de circonstances exceptionnelles
- Le front de la mer est envahi par les sables lorsque le vent est supérieur à 9m/s

Recommandations de l'étude :

- Protéger le littoral nord (sur 1 km) par un mur de 1.10 m de haut par rapport à la promenade.
- Tester la solution « Ganivelles » sur 300 mètre au nord de la promenade.
- Dégager périodiquement le sable déposé sur le front de mer et le redistribuer sur la plage pour éviter que celle-ci ne disparaisse à plus ou moins long terme..
- Interdire tout prélèvement du sable de la plage.

Solution de protection:

- **Solution 1 :** Mur de 1.10m de haut par rapport à la promenade actuelle
- **Solution 2 :** Mise en place de ganivelles

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

32

- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM**
- Valorisation du DPM

ETUDE D'EXPERTISE SEDIMENTOLOGIQUE DE FOUM EL OUED

Objectif:

- la connaissance de l'évolution du trait de côte et des processus principaux qui la régissent,
- La connaissance du stock sédimentaire mobilisable de la zone d'étude et de son évolution,
- l'établissement d'une cartographie des aléas liés à la submersion ou l'érosion concrets sur la zone d'étude,
- la détermination, par secteur, des enjeux soumis à des aléas d'érosion ou de submersion et des solutions possibles compte tenu de ces enjeux,
- Propositions de scénarios de protection et d'atténuation avec définition de solutions techniques pérennes conformément à la réglementation, assortie d'un phasage en fonction des contraintes techniques et financières. Les réflexions seront menées à un niveau technique d'étude préliminaire de maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire permettant d'engager les phases d'avant-projet.

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

33

- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM**
- Valorisation du DPM

Les sanctions appliquées aux occupations illégales et à l'extraction illicite des sables

- Poursuite judiciaire
- Démolition

Dakhla ←

Larache →

- Restauration du DPM

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime


34






Valorisation du DPM

35



- Présentation de la DPDPM
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

Quelques actions réalisées par la DPDPM en la matière:

- Elaboration de schémas de mise en valeur du littoral (Agadir, Tanger,....)
- Réalisation de schéma de gestion et d'utilisation des plages (Ain Diab, Mohammedia,...) dont l'objet est de disposer d'un document de référence pour la gestion de ces plages en les mettant en valeur de manière à les promouvoir et les développer, et ce, par une meilleure organisation de l'espace et des activités implantées sur ces plages;
- Identification des sites portuaires potentiels;....

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

36

Elaboration de schémas de mise en valeur du littoral de la baie de Tanger

- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

Utilité 5 : Baie de Tanger
Localisation des engins

Legende

- 10m
- 20m
- 30m
- 40m
- 50m
- 60m
- 70m
- 80m
- 90m
- 100m
- 110m
- 120m
- 130m
- 140m
- 150m
- 160m
- 170m
- 180m
- 190m
- 200m
- 210m
- 220m
- 230m
- 240m
- 250m
- 260m
- 270m
- 280m
- 290m
- 300m
- 310m
- 320m
- 330m
- 340m
- 350m
- 360m
- 370m
- 380m
- 390m
- 400m
- 410m
- 420m
- 430m
- 440m
- 450m
- 460m
- 470m
- 480m
- 490m
- 500m
- 510m
- 520m
- 530m
- 540m
- 550m
- 560m
- 570m
- 580m
- 590m
- 600m
- 610m
- 620m
- 630m
- 640m
- 650m
- 660m
- 670m
- 680m
- 690m
- 700m
- 710m
- 720m
- 730m
- 740m
- 750m
- 760m
- 770m
- 780m
- 790m
- 800m
- 810m
- 820m
- 830m
- 840m
- 850m
- 860m
- 870m
- 880m
- 890m
- 900m
- 910m
- 920m
- 930m
- 940m
- 950m
- 960m
- 970m
- 980m
- 990m
- 1000m
- 1010m
- 1020m
- 1030m
- 1040m
- 1050m
- 1060m
- 1070m
- 1080m
- 1090m
- 1100m
- 1110m
- 1120m
- 1130m
- 1140m
- 1150m
- 1160m
- 1170m
- 1180m
- 1190m
- 1200m
- 1210m
- 1220m
- 1230m
- 1240m
- 1250m
- 1260m
- 1270m
- 1280m
- 1290m
- 1300m
- 1310m
- 1320m
- 1330m
- 1340m
- 1350m
- 1360m
- 1370m
- 1380m
- 1390m
- 1400m
- 1410m
- 1420m
- 1430m
- 1440m
- 1450m
- 1460m
- 1470m
- 1480m
- 1490m
- 1500m
- 1510m
- 1520m
- 1530m
- 1540m
- 1550m
- 1560m
- 1570m
- 1580m
- 1590m
- 1600m
- 1610m
- 1620m
- 1630m
- 1640m
- 1650m
- 1660m
- 1670m
- 1680m
- 1690m
- 1700m
- 1710m
- 1720m
- 1730m
- 1740m
- 1750m
- 1760m
- 1770m
- 1780m
- 1790m
- 1800m
- 1810m
- 1820m
- 1830m
- 1840m
- 1850m
- 1860m
- 1870m
- 1880m
- 1890m
- 1900m
- 1910m
- 1920m
- 1930m
- 1940m
- 1950m
- 1960m
- 1970m
- 1980m
- 1990m
- 2000m
- 2010m
- 2020m
- 2030m
- 2040m
- 2050m
- 2060m
- 2070m
- 2080m
- 2090m
- 2100m
- 2110m
- 2120m
- 2130m
- 2140m
- 2150m
- 2160m
- 2170m
- 2180m
- 2190m
- 2200m
- 2210m
- 2220m
- 2230m
- 2240m
- 2250m
- 2260m
- 2270m
- 2280m
- 2290m
- 2300m
- 2310m
- 2320m
- 2330m
- 2340m
- 2350m
- 2360m
- 2370m
- 2380m
- 2390m
- 2400m
- 2410m
- 2420m
- 2430m
- 2440m
- 2450m
- 2460m
- 2470m
- 2480m
- 2490m
- 2500m
- 2510m
- 2520m
- 2530m
- 2540m
- 2550m
- 2560m
- 2570m
- 2580m
- 2590m
- 2600m
- 2610m
- 2620m
- 2630m
- 2640m
- 2650m
- 2660m
- 2670m
- 2680m
- 2690m
- 2700m
- 2710m
- 2720m
- 2730m
- 2740m
- 2750m
- 2760m
- 2770m
- 2780m
- 2790m
- 2800m
- 2810m
- 2820m
- 2830m
- 2840m
- 2850m
- 2860m
- 2870m
- 2880m
- 2890m
- 2900m
- 2910m
- 2920m
- 2930m
- 2940m
- 2950m
- 2960m
- 2970m
- 2980m
- 2990m
- 3000m
- 3010m
- 3020m
- 3030m
- 3040m
- 3050m
- 3060m
- 3070m
- 3080m
- 3090m
- 3100m
- 3110m
- 3120m
- 3130m
- 3140m
- 3150m
- 3160m
- 3170m
- 3180m
- 3190m
- 3200m
- 3210m
- 3220m
- 3230m
- 3240m
- 3250m
- 3260m
- 3270m
- 3280m
- 3290m
- 3300m
- 3310m
- 3320m
- 3330m
- 3340m
- 3350m
- 3360m
- 3370m
- 3380m
- 3390m
- 3400m
- 3410m
- 3420m
- 3430m
- 3440m
- 3450m
- 3460m
- 3470m
- 3480m
- 3490m
- 3500m
- 3510m
- 3520m
- 3530m
- 3540m
- 3550m
- 3560m
- 3570m
- 3580m
- 3590m
- 3600m
- 3610m
- 3620m
- 3630m
- 3640m
- 3650m
- 3660m
- 3670m
- 3680m
- 3690m
- 3700m
- 3710m
- 3720m
- 3730m
- 3740m
- 3750m
- 3760m
- 3770m
- 3780m
- 3790m
- 3800m
- 3810m
- 3820m
- 3830m
- 3840m
- 3850m
- 3860m
- 3870m
- 3880m
- 3890m
- 3900m
- 3910m
- 3920m
- 3930m
- 3940m
- 3950m
- 3960m
- 3970m
- 3980m
- 3990m
- 4000m
- 4010m
- 4020m
- 4030m
- 4040m
- 4050m
- 4060m
- 4070m
- 4080m
- 4090m
- 4100m
- 4110m
- 4120m
- 4130m
- 4140m
- 4150m
- 4160m
- 4170m
- 4180m
- 4190m
- 4200m
- 4210m
- 4220m
- 4230m
- 4240m
- 4250m
- 4260m
- 4270m
- 4280m
- 4290m
- 4300m
- 4310m
- 4320m
- 4330m
- 4340m
- 4350m
- 4360m
- 4370m
- 4380m
- 4390m
- 4400m
- 4410m
- 4420m
- 4430m
- 4440m
- 4450m
- 4460m
- 4470m
- 4480m
- 4490m
- 4500m
- 4510m
- 4520m
- 4530m
- 4540m
- 4550m
- 4560m
- 4570m
- 4580m
- 4590m
- 4600m
- 4610m
- 4620m
- 4630m
- 4640m
- 4650m
- 4660m
- 4670m
- 4680m
- 4690m
- 4700m
- 4710m
- 4720m
- 4730m
- 4740m
- 4750m
- 4760m
- 4770m
- 4780m
- 4790m
- 4800m
- 4810m
- 4820m
- 4830m
- 4840m
- 4850m
- 4860m
- 4870m
- 4880m
- 4890m
- 4900m
- 4910m
- 4920m
- 4930m
- 4940m
- 4950m
- 4960m
- 4970m
- 4980m
- 4990m
- 5000m

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

37

Elaboration des plans d'utilisation et de gestion des plages







- Présentation de la DPDP
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

Objectif :
Elaborer les plans d'utilisation et de gestion de 6 plages (Bouzniika, Mobammedia, Ain Diah, Sidi Rabhal, Dar Bouazza et Mebdia) en vue de :

- Mettre en valeur ces plages de manière à les promouvoir et les développer ;
- Assurer une meilleure organisation de l'espace et des activités implantées sur ces plages ;
- Disposer d'un document de référence pour la gestion de ces plages.

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

38

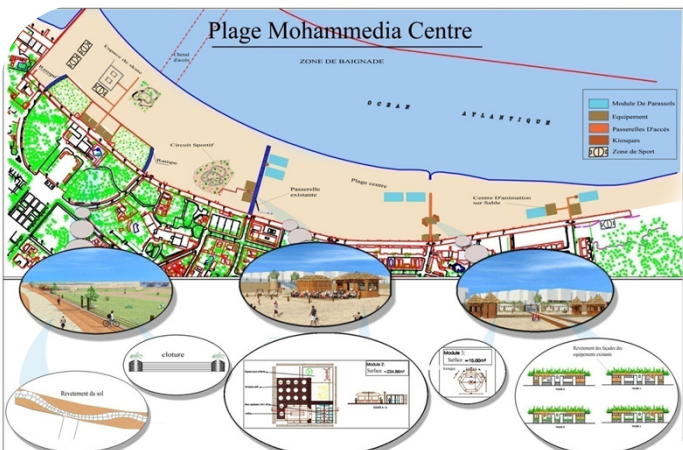








- Présentation de la DPDPM
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM

Plage Mohammedia Centre

ZONE DE BAINNAGE

Océan Atlantique

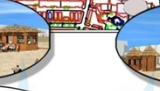




Equipement de sol



cloture









Module de Parasol

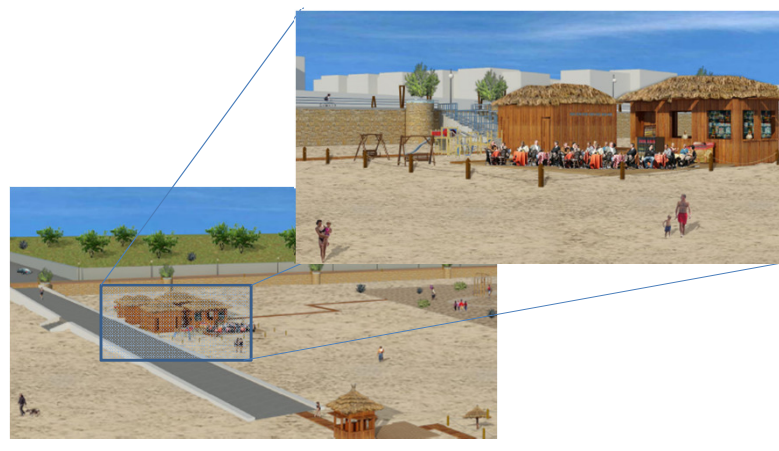


Equipement de la plage

DIRECTION DES PORTS ET DU DOMAINE PUBLIC MARITIME **PLAN D'UTILISATION ET DE GESTION DES PLAGES** DPM

- Présentation de la DPDPM
- Définition du DPM
- Délimitation du DPM
- Protection et Préservation du DPM
- Valorisation du DPM



Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

